



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Le Budget primitif 2022 est présenté avant le vote du Compte Administratif afin de permettre un fonctionnement optimal des services dès le début de l'année. Le BP 2022 ne reprend donc pas les résultats de l'exercice 2021. Un Budget Supplémentaire viendra compléter ce BP. L'intégration des résultats de l'exercice 2021 devrait permettre l'inscription de nouvelles dépenses au BS 2022.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour la ville, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration municipale, ALSH, école de musique, piscine...), aux impôts et taxes, aux compensations et dotations de la MEL, aux dotations versées par l'Etat, aux revenus de location des bâtiments, aux produits des cessions... Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au BP 2022 représentent 15 042 161 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de matières premières et de fournitures, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les prestations de services effectués, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts...

Les dépenses de fonctionnement 2022 s'élèvent à 15 042 161 euros, dont 1 495 751 euros consacrés au financement de la section d'investissement.

b) Vue d'ensemble et évolution de la section de fonctionnement

DEPENSES		BP 2021	BP 2022	RECETTES		BP 2021	BP 2022
011	Charges générales	5 001 434,00	4 923 162,00	013	Remboursement frais de personnel	139 100,00	152 000,00
012	Personnel	7 092 646,00	6 811 367,00	70	Produits des services	982 786,00	1 092 386,00
014	Atténuation de produit (TPU)	78 751,00	78 751,00	73	Impôts et taxes	11 015 820,00	12 152 528,00
65	Autres charges de gestion courante	1 208 821,28	1 255 107,00	74	Dotations	1 685 836,00	1 456 343,00
66	Charges financières	176 210,00	151 425,00	75	Autres	146 850,00	149 500,00
67	Charges exceptionnelles dont Aides	66 390,00	19 836,00	76	Produits financiers		
68	Provisions	2 000,00		77	Produits exceptionnels	30 056,00	31 254,00
				78	Reprises sur amortissements / Provisions		
023	Virement à la section d'investissement	3 897 172,65	1 495 751,00	002	Résultat reporté	3 804 501,93	
042	Opérations d'ordre	289 937,00	306 762,00	042	Opérations d'ordre	8 412,00	8 150,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		17 813 361,93	15 042 161,00	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		17 813 361,93	15 042 161,00

II. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que le FCTVA et les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement.

b) Vue d'ensemble et évolution de la section d'investissement

DEPENSES		BP 2021	BP 2022	RECETTES		BP 2021	BP 2022
20	Immobilisations incorporelles diverses	413 163,60	123 263,00	10	FCTVA - TAXE AMENAGT	340 000,00	275 000,00
21	Immobilisations corporelles diverses	2 445 694,92	570 500,00	1068	Excédent capitalisé	1 300 153,13	
23	Immobilisations en cours	1 607 461,64	1 805 600,00	13	Subvention équipements	320 470,81	
020	Dépenses imprévues			16	Emprunts	168 130,00	1 200 000,00
1641	Remboursement capital emprunts	1 045 300,00	770 000,00	238	Reversement avances forfaitaires		
				024	Produit des cessions	72 680,00	
001	Résultat négatif reporté	868 511,43		001	Résultat d'investissement reporté		
				021	Virement de la section de fonctionnement	3 897 172,65	1 495 751,00
040	Opérations d'ordre	8 412,00	8 150,00	040	Opérations d'ordre (Amortissements + inventaire + Soutte emprunt)	289 937,00	306 762,00
041	Opérations patrimoniales			041	Opérations patrimoniales (intégrations)		
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		6 388 543,59	3 277 513,00	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		6 388 543,59	3 277 513,00

c) Principaux projets au BP 2022 et subventions sollicitées :

Projets 2022	Coût de l'opération TTC	Participation envisagée
Construction d'un restaurant et d'un office satellite au sein du groupe scolaire Schuman - Maitrise d'œuvre – CP 2022	23 263 €	CAF – Subvention de 75 000 € + prêt de 50 714 €
Construction d'un restaurant et d'un office satellite au sein du groupe scolaire Schuman – Travaux – CP 2022	1 127 800 €	
Vidéoprotection	200 000 €	MEL – Fons de concours
Eglise - Travaux de toiture	433 000 €	MEL
Travaux d'accessibilité (Ad'aP) aux PMR	210 300 €	DETR
Travaux dans les groupes scolaires	106 500 €	DETR - DSIL
Etudes bâtiments communaux	100 000 €	
Acquisition du 21 rue A. Lorraine	70 000 €	
Renouvellement de la flotte automobile	55 000 €	
Sécurisation des bâtiments : Zeppelin – Remplacement du SSI	50 000 €	DETR - DSIL
Rénovation énergétique du Tennis Club : éclairage LED	35 000 €	
Eclairage du parc municipal	35 000 €	
Cimetière – Module colombarium	34 500 €	
Signalétique passages piétons	10 000 €	

A noter que la commune est en attente des attributions de ces demandes.

III. La fiscalité

Les taux d'imposition 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 19.29% (taux départemental 2020) + 26.27 % (Taux communal inchangé depuis 2010)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.20 % - Taux inchangé depuis 2014

IV. La dette

	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Dette totale	1 066 980 €	1 029 560 €	1 028 900 €	1 227 600 €	1 225 300 €	925 000 €
Capital	765 795 €	776 560 €	802 400 €	1 015 300 €	1 045 300 €	770 000 €
Intérêts	301 185 €	253 000 €	226 500 €	212 300 €	180 000 €	155 000 €

Les emprunts contractés			1 200 000 €			
--------------------------------	--	--	-------------	--	--	--

V. Effectifs et charges de personnel :

Au 1^{er} janvier 2022, les agents titulaires représentent 156 emplois pourvus dont 44 agents à temps non complet.

Les agents contractuels permanents sont au nombre de 4 à temps non complet.

Les agents contractuels non permanents sont au nombre de 11 dont 4 agents à temps non complet.

	BP 2021	BP 2022
Total rémunération titulaires	4 560 425,00 €	4 304 022,00 €
Traitement brut	3 515 612,00 €	3 470 121,00 €
Régime indemnitaire	919 935,00 €	718 466,00 €
NBI	36 065,00 €	50 088,00 €
Heures supplémentaires	63 210,00 €	45 626,00 €
Avantages en nature	25 603,00 €	19 721,00 €
Total rémunération non titulaires	511 984,00 €	494 879,00 €
Traitement brut	429 432,00 €	438 483,00 €
Régime indemnitaire	69 641,00 €	50 513,00 €
Heures supplémentaires	12 911,00 €	5 883,00 €
Charges patronales	1 941 263,00 €	1 930 466,00 €
Divers (actions sociales, médecine...)	78 974,00 €	82 000,00 €
TOTAL GENERAL	7 092 646,00 €	6 811 367,00 €

EFFECTIFS AU 01/01/2022 EN ETP	CATEGORIE	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES
Directeur général des services	A	1,00	
Adjoints administratifs	C	30,00	1,00
Rédacteurs	B	10,00	1,00
Attachés	A	11,00	
Adjoints techniques	C	60,00	6,00
Agents de maîtrise	C	5,00	
Techniciens	B	4,00	1,00
Agents spécialisés des écoles maternelles	C	5,00	
Educateurs APS	B	4,00	2,00
Assistants d'enseignement artistique	B	13,00	4,00
Professeurs d'enseignement artistique	A	1,00	
Adjoint territorial d'animation	C	4,00	
Animateur	B	1,00	
Brigadier chef principal de police municipale	C	3,00	
Gardien-brigadier de police municipale	C	2,00	
Chef de service de police municipale	B	2,00	
TOTAL GENERAL		156,00	15,00

Perspectives de recrutements dans le cadre de créations de postes au 1^{er} janvier 2022 :

- Un policier municipal

VI. Les ratios

Ratios	Valeur	Moyenne nationale de la strate
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	997,86	1 086,00
Produit des impositions directes / Population	581,29	576,00
Recettes réelles de fonctionnement / Population	1 133,10	1 280,00
Dépenses d'équipement brut / Population	188,38	309,00
Encours de dette / Population	491,52	846,00
DGF / Population	66,94	176,00
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,51	0,60
Dépenses de fonct et remb dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	0,93	0,91
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	0,17	0,24
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	0,43	0,66